

RCS : BERNAY
Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00102
Numéro SIREN : 801 330 358
Nom ou dénomination : HMC

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001094

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE BERNAY**

A2020/001094

Dénomination : HMC

Adresse : 96 Chemin Du Daim Blanc Bourgtheroulde-Infreville 27520 GRAND-BOURGTHEROULDE

N° de gestion : 2014B00102

N° d'identification : 801330358

N° de dépôt : A2020/001094

Date du dépôt : 11/09/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 03/09/2020 AG



110479

HMC
Société par actions simplifiée
au capital social de 1 069 000 euros
Siège social : 96 Chemin du Daim Blanc,
27520 GRAND BOURGTHEROULDE
801 330 358 RCS BERNAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2020

SEPTIEME RÉOLUTION

Après avoir constaté que :

- les mandats de Monsieur Jean-Yves AGNES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIT CONSEIL FINANCES, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration,
- la loi n°2019-486 relative à la croissance et à la transformation des entreprises du 22 mai 2019, dite « loi PACTE », et son décret d'application n°2019-514 du 24 mai 2019 dispensent la Société de l'obligation de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes arrivés à expiration dans la mesure où la Société n'a pas franchi, au 31 décembre 2019, deux des trois nouveaux seuils d'audit (total bilan de 4 millions d'euros, chiffre d'affaires net hors taxes de 8 millions d'euros et effectif de 50 salariés) et la délibération de l'assemblée générale statuant sur les comptes de ce 6^{ème} exercice de mandat des commissaires aux comptes a lieu postérieurement à l'entrée en vigueur du décret en date du 27 mai 2019,

l'Assemblée Générale décide de ne pas remplacer ni renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 3 septembre 2020

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

